FOIRE AUX QUESTIONS

MES DÉCHETS j'y veille !

QUEL ENTRETIEN POUR LES ESPACES-TRI ?

La commune de Sciez-sur-Léman est chargée de coordonner l'entretien de ces Espaces. Un prestataire sera missionné à cet effet et assurera leur entretien une fois par semaine. Le service déchets assurera également une surveillance et pourra intervenir dans les meilleurs délais en cas de nécessité.

QUELLE GESTION POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES ?

Nous comptons sur le civisme des personnes et nous leur faisons confiance. En cas de problème, des solutions seront envisagées au cas par cas et des sanctions s'appliqueront dans le cadre du Code Pénal (articles R632-1 et R635-8).

POURQUOI LE SYSTÈME INITIALEMENT ENVISAGÉ À LA PESÉE EST-IL SUSPENDU?

Tout d'abord, le coût des conteneurs avec pesée, qui permettent une facturation au poids d'ordures déposées, a fortement augmenté. Par ailleurs, toutes les communes de la nouvelle communauté d'agglomération n'adoptant pas dans le même temps ce système d'apport volontaire des ordures, il était alors impossible de sectoriser fiscalement le territoire, en taxant une partie des foyers au poids et une autre en taxe « classique » (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

QUELLE SURVEILLANCE POUR LES ESPACES-TRI ?

Ici encore, nous comptons sur la bonne volonté et le civisme de la population. Les élus n'envisagent pas pour le moment la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Mais cette solution n'est pas à exclure en cas de problèmes.

CE NOUVEAU SYSTÈME NE VA-T-IL PAS COÛTER PLUS CHER ?

Les coûts d'investissement pour l'acquisition des conteneurs et les travaux de génie civil sont importants. Toutefois, ils seront rapidement amortis car les frais de collecte des ordures et d'incinération seront plus facilement maîtrisés. C'est le constat fait lors de l'expérience à Douvaine. Dans tous les cas, le taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'augmente pas.

QUELLES MESURES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ?

Cette problématique est traitée en collaboration avec les services d'aide à domicile. Néanmoins, une solution sera également recherchée pour les cas particuliers. Pour cela, il faudra entrer en contact avec la mairie.

Plus d'informations :
Thonon Agglomération
Antenne Bas-Chablais
Tél : 04 50 94 27 27
www.thononagglo.fr

THONON AGGLOMÉRATION

Design KALISTENE • 04 50 69 01 97 RÉDACTION : COMenCOM - CRÉDITS PHOTOS : THONON AGGLOMERATION, YVAN TISSEYRE - ISTOCKPHOTO.COM

SPÉCIAL SCIEZ - JANVIER 2017

INFOS'DÉCHETS N°2

COMMUNE DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

MES DÉCHETS j'y veille !

LANCEMENT LE 6 FÉVRIER 2017 APPORT VOLONTAIRE DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Votre nouveau mode de collecte des ordures ménagères dans les Espaces-Tri mis à votre disposition débute le 6 février prochain.

La dernière sortie de votre bac gris aura donc lieu le 6 février 2017. C'est à cette date que seront collectés pour la dernière fois sur la voie publique votre bac ou votre sac à ordures ménagères. Merci de ne plus les sortir par la suite.

POSEZ-LEUR VOS QUESTIONS !

Pour faciliter ce changement d'habitude et répondre à toutes vos questions sur la bonne gestion de vos déchets, recyclables, compostables ou résiduels, **une équipe d'ambassadeurs du tri viendra vous rendre visite à votre domicile à partir du 13 janvier 2017.** Ils seront porteurs d'une accréditation de la Communauté d'agglomération.

Ces ambassadeurs ont pour mission de :

- Vous renseigner sur la mise en place de ce nouveau système de collecte des ordures ménagères.
- Vous guider vers les Espaces-Tri les plus pratiques pour votre vie quotidienne.
- Vous faciliter le dépôt en vous présentant les bonnes pratiques.
- Refaire un point avec vous sur le tri des déchets.
- Savoir si vous pratiquez le compostage et, le cas contraire, vous informer des possibilités offertes en la matière.
- Vous interroger sur vos souhaits concernant le retrait de votre bac à ordures ménagères individuel, si vous en possédez un.
- Répondre à toutes vos questions sur la gestion des déchets sur votre territoire.

Les ambassadeurs sont aussi missionnés pour renseigner vos coordonnées, avec votre accord préalable, afin d'être en mesure de communiquer plus facilement avec vous et d'organiser le cas échéant le retrait de vos bacs individuels.

Nous vous remercions d'avance de leur réserver un bel accueil !

Plus d'informations :
Thonon Agglomération
Antenne Bas-Chablais
Tél : 04 50 94 27 27
www.thononagglo.fr

THONON AGGLOMÉRATION

MON ESPACE-TRI, C'EST MOI QUI LE CHOISIS !

A partir du 6 février 2017, les Espaces-tri de la commune de Sciez seront en service et vous permettront de déposer vos déchets recyclables et vos ordures ménagères dans des conteneurs spécifiques à chacun d'eux, à un seul et même endroit. Vous trouverez obligatoirement un Espace-Tri, placé sur un lieu stratégique pour votre vie quotidienne.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Devant l'augmentation constante de la population et le développement de nouveaux logements, la question de la collecte de ces déchets se posait régulièrement, notamment dans le cadre de la préservation du cadre de vie et de la propreté des rues.

MAÎTRISER LES COÛTS

A cela s'ajoutait la nécessité de maîtriser les coûts de traitement et de gestion de ces déchets, notamment grâce à l'amélioration des résultats de tri. C'est pour ces raisons que le choix a été fait, de manière concertée, d'installer des espaces dédiés à la collecte des déchets recyclables et résiduels.

POUR UNE GESTION FACILE À LA MAISON

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR QUE CE CHANGEMENT SE PRODUISE POSITIVEMENT POUR TOUS.

1. **Évitez la production de déchets :** pratiquez le compostage et faites la chasse au suremballage et au gaspillage. Pour le compostage, le Service Prévention et Gestion des déchets vous vient en aide. Contactez-le au 04 50 94 27 27.
2. **Triez vos déchets à la maison :** les déchets recyclables d'un côté, les ordures ménagères de l'autre dans un sac-poubelle dont la contenance ne dépasse pas 50 litres. Pensez également aux déchets spécifiques que vous devez porter à la déchetterie : cartons, déchets électriques et électroniques, meubles, ferrailles, pneus etc.
3. **Choisissez un Espace-tri sur l'itinéraire de vos déplacements,** pratique pour vous et votre famille, pour déposer vos déchets préalablement triés.

LES ÉLÈVES DE SCIEZ-SUR-LÉMAN EN SOUTIEN AU PROJET

Depuis la rentrée de septembre, les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles primaires des Buclines et des Crêts travaillent sur le thème des déchets, à travers différentes activités et animations, en collaboration avec la Communauté d'agglomération et la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature). A partir du 6 février 2017, ce sera au tour des adultes de soutenir ces ambassadeurs de demain, en utilisant les Espaces-Tri.

ESPACES-TRI : 4 RÈGLES D'OR À RESPECTER

1. Si je viens en voiture, j'éteins le moteur et la radio/musique de mon véhicule
2. Je ne dépose rien autour des conteneurs
3. Je dépose mes déchets de préférence entre 8h et 20h.
4. Je respecte les consignes de tri.

LE RETRAIT DES BACS À ORDURES MÉNAGÈRES

A partir du 6 février 2017, vos anciens bacs individuels n'auront plus d'utilité. La Communauté d'Agglomération vous proposera donc, à votre demande, de vous débarrasser de ces conteneurs dès le printemps, en organisant des ramassages par quartier. Nous vous tiendrons au courant des modalités, mais au préalable, **pensez bien à informer les ambassadeurs qui passeront à votre domicile de votre souhait de faire partie de cette collecte**. Vos anciens bacs seront recyclés dans des filières adaptées.

LES PROFESSIONNELS NE SONT PAS CONCERNÉS PAR CE DISPOSITIF

Les Espaces-Tri sont réservés aux particuliers. Les professionnels et administrations restent responsables de la collectes de leurs déchets, soit par le biais d'un contrat de prestations privées, soit dans le cadre d'une redevance spéciale avec la collectivité.

OÙ TROUVER UN ESPACE-TRI ?

CONTENEURS ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF.
CONTENEURS ORDURES MÉNAGÈRES SEULS.

1. Prailles - Chemin de la Tatte
2. Filly - La Fruitière
3. Déchetterie - Chemin de l'Effly
4. Les Crêts - Résidence des Crêts-Route de Bordignin
5. Les Crêts - Résidence Tempos - Route d'Excenevex
6. Les Crêts - Ecole des Crêts
7. Coudrée Ouest - camping
8. Chef-Lieu - Chemin de la Rouette
9. Chef-Lieu - Eglise
10. Chavannex
11. Route des Sénateurs - carrefour RD 1005
12. Bonnatrait - Résidence L'Abellia
13. Excuvilly - Ecole des Buclines
14. Songy - bretelle RD 1005
15. Le Port
16. Jussy - Route de Jouvernex
17. Coudrée Est - sortie port
18. Avenue de Coudrée - Résidence Le Moulin
19. Bonnatrait - Les Jardins de Bonnatrait
20. La Citadelle - Chemin des voies
21. Filly - Avenue du Crétolier
22. Le Content - Route de Choisy

UNE VINGTAINE DE CONTENEURS AÉRIENS

seront temporairement mis en place, le temps de solutionner certaines difficultés techniques : Bonnatrait (Résidence l'Abelia), Route des sénateurs (carrefour RD 1005), La Citadelle (chemin des voies), Coudrée...

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

BOCAUX ET BOUTEILLES

JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS, CATALOGUES, ANNUAIRES ET LETTRES

CARTONNETTES, BOUTEILLES PLASTIQUES, EMBALLAGES MÉTALLIQUES ET BRIQUES CARTON

ORDURES MÉNAGÈRES